



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A UN DEFRICHEMENT POUR MISE EN CULTURE SUR LA COMMUNE
DE SAINT PAUL EN BORN

Demandeur: SCEA GASTON ET FILS à MIMIZAN

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SAINT PAUL EN BORN (40200) durant **31 jours** consécutifs **du 17 mars 2015 au 16 avril 2015 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

M. Florent DEVAUD, ingénieur conseil en environnement et en agriculture, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Vincent GAUZERE, géomètre-expert, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, la demande de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de SAINT PAUL EN BORN aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00, et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. Florent DEVAUD commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT PAUL EN BORN , pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. Florent DEVAUD , recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- mardi 17 mars 2015 : de 09 H 00 à 12 H 00
- mercredi 01 avril 2015 : de 09 H 00 à 12 H 00
- jeudi 16 avril 2015 : de 14 H 00 à 17 H 00
-

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de SAINT PAUL EN BORN (40200) et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET